

## Discours de clôture de Mme VEIL<sup>1</sup>

C'est avec satisfaction que nous avons mesuré lors de la dernière réunion du Conseil de Direction la semaine dernière, l'état d'avancement des activités du Secrétariat, non seulement à La Haye, mais aussi et surtout sur le terrain avec les victimes de crimes contre l'humanité.

Bien que récent, le Fonds au profit des victimes contribue déjà à changer la vie de milliers de victimes parmi les plus vulnérables et les plus démunies, suivant les priorités que nous avons fixées.

En ce sens, nous apprécions l'appui technique et souvent novateur apporté par les Etats, les organisations non gouvernementales et autres associations qui ont choisi de se mobiliser en faveur du Fonds pendant cette importante phase de démarrage.

Nous avons également observé en 2007 que de nouveaux pays ont rejoint les rangs des donateurs directs du Fonds et que d'autres se sont engagés à le faire sous peu, ce qui témoigne de la confiance que les Etats ont bien voulu nous accorder et montre que nous avons su, à tout le moins, commencer à répondre à leurs attentes.

Tout cela est encourageant et assurément de bon augure. Nous devons néanmoins redoubler d'efforts pour assister davantage de victimes sur le terrain. Nous devons pour ce faire consolider le réseau de soutien au Fonds et l'appui financier déjà prometteur que nous avons reçu jusqu'ici.

Malgré les problèmes logistiques que nous avons rencontrés dans un premier temps, nous comptons sur la capacité de la Cour, tant sur le plan administratif que logistique, à s'adapter au rythme de croissance des activités menées par le Fonds sur le terrain.

Nous commençons maintenant la sixième session annuelle de l'Assemblée des Etats Parties au cours de laquelle seront émises deux propositions qui, si elles sont adoptées, auront des répercussions considérables sur les activités du Fonds au Profit des victimes et éventuellement, sur son avenir.

Tout d'abord, nous comptons proposer à l'Assemblée de nous autoriser à lever des fonds de manière ciblée dans le cadre d'opérations spécifiques inscrites dans les priorités du Conseil. Plusieurs grands donateurs publics et privés nous ont effectivement fait part de cette condition liée à leur

---

<sup>1</sup> Reçu par le Secrétariat de l'Assemblée le 17 décembre 2007.

cadre financier et juridique. Nous espérons recevoir l'appui nécessaire à l'adoption de cette mesure qui pourrait améliorer sensiblement la capacité du Fonds de répondre aux besoins des victimes de crimes contre l'humanité.

La seconde préoccupation du Conseil vient de la proposition qui sera formulée par certains Etats visant à réduire de près de 18% le budget alloué au personnel, chiffre qui reflète le taux actuel de vacance à la Cour. Etant donné que tous les postes sont d'ores et déjà pourvus au Fonds, pareil resserrement de son financement pourrait lourdement peser sur ses activités auprès des victimes. En conséquence, nous entendons solliciter l'appui de tous pour que le Fonds des victimes de crimes contre l'humanité soit épargné.

Je voudrais remercier les membres du Conseil de direction de leurs contributions. Je remercie plus particulièrement M. Altangerel d'avoir accepté d'accompagner notre directeur exécutif pour une partie des discussions à l'Assemblée des Etats Parties afin de témoigner de l'importance que le Conseil de direction accorde au Fonds et à l'appui des Etats Parties sur les deux points que je viens de soulever.

Je tiens également à remercier la Cour ainsi que le Greffier de l'appui qu'ils nous ont accordés, et les organisations non gouvernementales qui ont largement contribué tant à la mise en place du Secrétariat qu'aux activités de sensibilisation en faveur des victimes de crimes contre l'humanité.

Nous avons également pris acte des autres suggestions et recommandations dont vous nous avez fait part, que nous ne manquerons pas de prendre en compte. Nous souhaitons également continuer à entretenir avec vous un dialogue étroit.

Je tiens aussi à remercier le Secrétariat, par l'entremise de son directeur exécutif, de nous avoir aidé à faire du Fonds au profit des victimes de crimes contre l'humanité une entité bien réelle et présente associant le plus possible ces victimes aux mesures prises en leur faveur.

Merci à tous, merci de votre engagement en faveur des victimes de ces tragédies inacceptables que sont génocides et crimes contre l'humanité.